

N° 1 du 25 septembre 2019

Déclaration du bureau national de la CFDT Retraités

Le jeudi 3 octobre, la CFDT Retraités mobilisée contre la remise en cause du contrat social

Aucun gouvernement avant 2017 n'avait érigé un principe d'érosion organisée et systématique du pouvoir d'achat des retraités rompant ainsi les règles de notre contrat social.

Le gouvernement actuel a décidé de bousculer les règles d'indexation au regard de l'inflation. Après une perte de pouvoir d'achat en 2018 suite au report de la date de revalorisation des retraites, la revalorisation pour 2019 des pensions de base a été fixée par le gouvernement à 0,3 % c'est-à-dire sans tenir compte de la hausse de l'indice des prix de 1,6 % en 2018.

La CFDT Retraités revendique

- **La compensation de la perte du pouvoir d'achat des années 2018 et 2019.**
- **La remise à niveau de l'ensemble des retraites en fonction de l'inflation, et mieux encore, en les indexant sur les salaires.**
Pour 2020, le gouvernement prévoit une réindexation des pensions sur l'indice des prix pour les seules retraites inférieures à 2 000 euros. Cette mesure partielle et injuste laisserait de côté plus de trois retraités sur dix.
- **La contrepartie de la hausse de la CSG pour tous les retraités** dont la hausse de 1,7 point de contribution sociale généralisée (CSG) en janvier 2018 n'a toujours pas été compensée.

La CFDT Retraités agit aussi pour

- **Une aide à la prise en charge de la complémentaire santé des retraités.**
La loi de financement de la Sécurité sociale de 2016 prévoyait pour les personnes de 65 ans ou plus, la mise en place de contrats labellisés sur des critères de prix et de qualité. Cette disposition n'a toujours pas été mise en œuvre.
 - **La suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.**
Alors que les cotisations sociales maladie et chômage des salariés ont été supprimées, la cotisation maladie concernant 35% des retraités n'a pas été supprimée.
 - **L'application obligatoire du tiers payant** alors que le gouvernement a, pour le moment, abandonné cet objectif.
 - **Un financement, à la hauteur du défi du vieillissement de la population.**
Pour la CFDT Retraités l'adaptation de la société au vieillissement est un enjeu de société. Il est urgent de prévoir un financement solidaire et pérenne que ce soit pour le maintien au domicile ou en Ehpad. La société dans son ensemble doit y contribuer.
-